

Le courtier VERSPIEREN accompagne la FFC, ses comités et ses clubs pour la nouvelle saison 2015 pour toutes les questions relatives aux assurances.

Aussi, nous avons le plaisir de vous informer des nouveautés de cette saison :

1/ Le guide du club FFC :

Il présente toutes les garanties dont les clubs bénéficient, ainsi que les assurances complémentaires négociées pour eux.

2/ Le guide de l'organisateur :

Orienté « courses », il répond de façon concrète à un organisateur sur les démarches en assurance à effectuer avant une épreuve.

Il rappelle les garanties du programme fédéral (Responsabilité Civile et assurance des véhicules suiveurs) et les assurances complémentaires pour les compléter.

3/ Nouveauté 2015 pour les clubs :

L'assurance Responsabilité des Dirigeants d'Associations qui protège la responsabilité personnelle en cas de faute de gestion, de non-respect de la réglementation, etc.

4/ Nouveauté 2015 pour les organisateurs :

Une garantie Individuelle Accident pour les bénévoles et participants occasionnels lors des épreuves dites de masse, accessible à partir de 300 personnes non licenciées.

5/ Nouveauté 2015 pour les licenciés FFC (voir pièce-jointe) :

Une assurance bicyclette renégociée à des tarifs très compétitifs et de nouvelles garanties

Bon à savoir :

Pour les véhicules des clubs, VERSPIEREN propose une assurance automobile sur mesure, dont l'option compétition assure les véhicules lorsqu'ils sont engagés sur une épreuve en tant que véhicules de directeurs sportifs (exclus de la garantie véhicules suiveurs).

Les bulletins d'adhésion sont téléchargeables sur www.ffc.verspieren.com.

Tous les documents sont également disponibles sur le site web de la FFC en cliquant sur le lien suivant <http://www.ffc.fr/clubslicenciesorganisateurs/>

Ainsi que sur le site web du Comité régional : <http://www.cif-ffc.org/menuCif/telecharger1.htm>

Rappel des contacts utiles pour les acteurs FFC :

-Ligne dédiée FFC : 03 20 45 33 99

-Numéro d'appel en cas d'accident individuelle Accident, responsabilité civile : 0 810 901 965 (No Azur)

-Numéro d'appel en cas d'accident automobile : 03 88 14 96 50

-Assistance FFC (accident licencié ou automobile) : 01 40 25 51 29 (24h sur 24, 7 jours sur 7)

-Adresse mail : ffc@verspieren.com

Site Internet : www.ffc.verspieren.com

ROULEZ EN TOUTE SÉRÉNITÉ AVEC L'ASSURANCE REMISE EN SELLE

TARIFS
EN BAISSÉ &
NOUVELLES
GARANTIES

La nouvelle formule protège votre vélo
et ses accessoires en cas de vol
ou de casse suite à un accident
ou une agression, compétition incluse*

- Remboursement de la valeur du vélo ou des frais de remise en état, sans vétusté
- Remboursement jusqu'à 2 mois de location de vélos
- Remise de 10 % sur les 2^e et 3^e vélo assurés

Valeur du matériel	Tarif annuel
De 0 à 499 €	50 € TTC/an
De 500 à 1 999 €	130 € TTC/an
De 2 000 à 3 999 €	190 € TTC/an
De 4 000 à 6 999 €	290 € TTC/an
De 7 000 à 10 000 €	400 € TTC/an

Plus de 10 000 € ou + de 3 vélos devis personnalisé sur demande

Demandez votre bulletin de souscription
à votre club habituel ou téléchargez le sur :

www.ffc.verspieren.com



* si prévue dans votre licence FFC

Pour toute information, contactez
Verspieren, Service FFC

03 20 45 33 99 – ffc@verspieren.com



COURTIER EN ASSURANCES
OFFICIEL DE



Comité d'Ile de France de la FFC
1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX